

## CONSEIL GENERAL

### Procès-Verbal de la séance du mardi 27 octobre 2020 à Aclens

Présidence : Monsieur **Vincent Dornier**

Le mardi 27 octobre à 20h15, le Conseil général d'Aclens, dûment convoqué, s'est réuni dans la grande salle polyvalente d'Aclens, dans le respect des mesures barrières et sanitaires.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Assermentation
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 16 juin 2020
5. Préavis municipal No 02-2020 concernant le taux d'imposition 2021
6. Préavis municipal No 03-2020 concernant la demande de crédit de construction pour la réhabilitation et transformation du Casino.
7. Communications municipales
8. La "minute" des délégués
9. Divers et propositions individuelles

#### **1. Appel**

En date du 27 octobre 2020, le Conseil général de notre commune compte 47 membres.  
La secrétaire procède à l'appel :

- Présents : 34
- Excusés : 8
- Absents : 5

Avec 34 membres présents, le quorum est atteint (*1/3 selon l'art.47 du règlement du Conseil général*). Le Conseil peut donc délibérer valablement.

#### **2. Assermentation**

Aucune assermentation.

#### **3. Approbation de l'ordre du jour**

En l'absence d'un scrutateur, Madame **Cécile Cornet** est nommée pour officier en tant que scrutatrice pour cette séance.

#### **4. Adoption du procès-verbal de la séance du 16 juin 2020**

Pas de remarques.

**Mis au vote à main levée, le procès-verbal est accepté, à l'unanimité.**

## 5. Préavis municipal No 02-2020 concernant le taux d'imposition 2021

Présentation par Monsieur **Fabrice Dunand**, vice-syndic.

Monsieur **Fabrice Dunand** rappelle l'importance de ce préavis car il a une influence directe sur les revenus de la commune. En annexe, on peut voir l'évolution des rentrées d'impôts de 2015 à 2019. Malgré un taux d'imposition communal stable, les rentrées d'impôts, quant à elles, fluctuent. Les impôts sur les personnes morales ainsi que les rentrées liées aux successions, donations, mutations et gains immobiliers sont les moins stables et par conséquent, les plus difficiles à planifier.

Cette situation ne va pas s'améliorer et la visibilité en termes de rentrées d'impôts risque de se péjorer dans les mois qui viennent. Les récentes réformes fiscales rendaient déjà la planification financière difficile, mais désormais, avec la crise économique liée à la pandémie, on peut s'attendre à une baisse des rentrées fiscales à court terme.

Au niveau des dépenses, la planification n'est pas plus aisée. En effet, notre participation à la péréquation et à la facture sociale est fortement dépendante du point d'impôt communal qui fluctue. De plus, en raison de l'accord trouvé entre les cantons et les communes sur la répartition de la facture sociale, la part des communes à la facture sociale devra diminuer progressivement jusqu'en 2028.

La commune souhaite continuer à maintenir et renouveler ses infrastructures dans les prochaines années. Mais l'avantage c'est que les dépenses engendrées, pourront, dans la plupart des cas, être échelonnées dans le temps. Elles ne péjoreront donc pas les finances communales.

La commune d'Aclens a la chance de détenir des finances saines. Une fortune nette de plus de 6 millions et un taux d'endettement très faible.

Au regard de ces éléments et, pour ne pas prendre de décision précipitée, la municipalité propose de laisser le taux d'imposition inchangé à 62% et de ne pas changer l'impôt foncier, les droits de mutation, successions et donations, l'impôt sur les divertissements et l'impôt sur les chiens. L'arrêté d'imposition, tel que décrit dans le préavis, devrait nous permettre de passer l'année 2021 de manière sereine et de continuer avec des projets d'investissements ciblés. Nous disposons d'une certaine marge de manœuvre en cas de coup dur.

Monsieur **Fabrice Dunand** revient sur une question soulevée en 2019 par la commission des finances concernant l'impôt sur les chiens. Après une brève analyse des coûts liés aux chiens que cet impôt est censé couvrir, ils sont arrivés à la conclusion qu'une augmentation de cet impôt n'était pas nécessaire.

- Lecture du rapport de la commission des finances par Monsieur **Jean-Louis Favre**.
- Le niveau des rentrées d'impôt est pratiquement le même qu'en 2019 et pour les personnes morales, elles sont même en légère hausse. En 2021, suite à la Covid 19, nous aurons une baisse certaine mais très difficile à quantifier.
- Pour les charges 2021, il est difficile de connaître avec précision les variations des prélèvements de l'Etat (facture sociale et péréquation).
- Les rénovations des bâtiments communaux seront à poursuivre en gardant à l'esprit une prudence nécessaire.
- Il est constaté que la Municipalité n'a pas pris en compte la proposition de la commission des finances du 1<sup>er</sup> octobre 2019, soit d'augmenter l'impôt sur les chiens de Fr. 20.- et nous le regrettons.

En conclusion, la commission des finances recommande d'accepter le renouvellement du taux d'imposition 2021 tel que présenté.

Le président ouvre la discussion.

- Monsieur **Jean-Louis Favre** regrette que la Municipalité n'ait pas répondu plus vite concernant leur demande d'augmentation de l'impôt sur les chiens. Il a reçu la réponse seulement hier.
- Madame **Béatrice Zweifel** aimerait savoir si des entreprises ont demandé des baisses d'impôts.  
↳ Monsieur **Fabrice Dunand**, municipal, indique que ce n'est pas le cas. Ils ont uniquement été contactés pour des baisses de loyers.

**Mis au vote à main levée, le préavis 02-2020 est accepté à l'unanimité.**

## **6. Préavis municipal No 03-2020 concernant la demande de crédit de construction pour la réhabilitation et transformation du Casino.**

Présentation par Madame **la Syndique**.

Madame **Sylvie Ciana** précise que différents mandataires ont été sollicités pour ce projet et que c'est la société Farmwood de Payerne qui a été retenue.

Elle relève les points suivants :

- Le bâtiment du casino pourrait être proposé à d'autres affectations dans le futur. Il a été pensé de manière fonctionnelle et durable sur le long terme.
- Pour compléter le préavis, des plans de situation intérieurs et extérieurs ont été distribués à chaque conseiller.

Monsieur **Martin Jaquet**, municipal, indique que le bâtiment sera revêtu de tuiles conformément à notre Plan général d'Affectation (PGA) et que les revêtements de la façade seront en crépi. Des places de parking sont prévues et une partie de la zone sera arborisée. Monsieur **Jaquet** présente les plans intérieurs en détaillant les fonctionnalités de chacune des pièces (le local de 70m<sup>2</sup> sera ainsi prévu pour les grands tracteurs, la partie atelier servira pour les petites machines et au milieu il y a aura un local technique avec wc et douche...).

- Lecture du rapport de la commission des finances par Monsieur **Jean-Louis Favre**.
- Il s'agit de démolir la totalité de l'ancien bâtiment qui est insalubre et dangereux. Il sera reconstruit sur la même surface et deviendra un local de voirie. Dans le futur, il pourrait être utilisé à d'autres fins compte tenu de la zone et pour autant que le PGA soit accepté.
- Le projet s'intègre de façon harmonieuse aux bâtiments environnants. L'accessibilité est facile aussi bien du côté est que du côté ouest.
- Les locaux actuels de la voirie, dans le sous-sol de la Grande Salle, plus le local loué à la SCAA représentent 217 m<sup>2</sup>. Le nouveau local est pratiquement le même et semble suffisant à l'heure actuelle.
- Trois remarques nous semblent importantes :
  - Il manque un lavabo dans le bureau ainsi que dans le côté atelier et le local tracteur.
  - Un store au bureau est indispensable.
  - Le système de ventilation estimé à Fr.28'000, en option, devrait être installé vu l'entreposage des machines dans l'atelier et le local tracteur. C'est une question de sécurité, il est impératif de le prévoir !
- Le financement semble adéquat vu le résultat du compte « Réserve pour investissements futurs » de 2019 de Fr. 4'869'512.75 qui est largement fourni pour effectuer un prélèvement de

Fr. 552'000.-. Le solde, soit Fr. 500'000.- sera financé par un emprunt dont les taux actuels réservés aux communes pour 8 à 10 ans varient de 0.3 à 0.35%.

- Une part du crédit d'étude voté lors du Conseil général du 18 juin 2019 de Fr. 57'000.- sera déduite à raison de Fr. 39'000.- dans les frais d'architecte.
- En cas de non-acceptation de ce préavis, le bâtiment actuel devra être démoli et en aucun cas, il ne pourra être reconstruit dans cet emplacement. Le coût présumé de cette opération s'élèverait à Fr. 80'000 sans compter le coût du projet soit Fr. 130'000.-

En conclusion, la commission des finances recommande d'accepter le préavis municipal No 03-2020, tel que présenté, avec les remarques de la commission sur les points d'eau, le store et la ventilation.

Madame **Sylvie Ciana** apporte un complément d'information concernant le financement. Les coûts se répartiront de la façon suivante :

Travaux préparatoires (démolition...)	Fr 63'000.-
Construction du bâtiment	Fr 758'000.-
Aménagements extérieurs	Fr 121'000.-
Frais secondaires (taxes, assurances...)	Fr. 110'000.-
<b>Coût total du crédit de construction demandé</b>	<b>Fr. 1'052'000.-</b>

- Lecture du rapport de la commission adhoc par Madame **Christelle Krieg**.
- Pour rappel, ce bâtiment était, à l'époque, une salle de spectacle et n'est plus utilisé depuis plus de 20 ans.
- Le projet prévoit la démolition du bâtiment actuel et la construction d'un nouveau bâtiment dans les mêmes gabarits que l'ancienne bâtisse.
- La nouvelle construction est destinée à abriter la voirie communale dont le local, sous la salle polyvalente, sera affecté aux besoins actuels du SIS Morget.
- Au niveau de l'aménagement, il est prévu au rez-de-chaussée, côté Ouest, de construire un garage pour gros véhicules. La partie Est est réservée à un atelier et garage pour petits véhicules. La partie centrale sera composée d'un bureau, d'un local technique et de sanitaires. Ces locaux ainsi que toute la partie Est seront chauffés.
- Au centre du bâtiment, il est prévu la construction d'une mezzanine servant de local de stockage, accessible par des escaliers côté atelier et donnant la possibilité de charger du matériel avec un élévateur depuis les garages.
- Le bâtiment sera construit en structure bois, les murs extérieurs en crépis blanc, tuiles type Joran pour le toit avec 15m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques. Le tout, en respectant l'architecture villageoise.
- La commission estime que le projet correspond à l'affectation qui lui est destinée et répond à un besoin réel. Il est pratique et fonctionnel, s'intègre dans l'harmonie des bâtiments du village.
- Toutefois, la commission est surprise du choix de la Municipalité de travailler avec l'entreprise Farmwood alors que cette même entreprise a abandonné en cours de projet, la Société coopérative agricole d'Aclens concernant le bâtiment de l'ancien battoir. Elle regrette également qu'une entreprise régionale n'ait pas été choisie et que le projet n'ait pas été mis au concours.

- La commission ajoute qu'elle souhaite vivement que des entreprises régionales soient favorisées pour les travaux de second œuvre.

En conclusion, la commission adhoc recommande d'accepter le préavis municipal No 03-2020, tel que présenté.

Monsieur **Vincent Dornier**, président, ouvre la discussion.

- Madame **Géraldine Ravy** s'interroge sur l'attribution des pièces. Est-ce pertinent d'avoir un local de stockage à l'étage alors que le bureau est au rez-de-chaussée... ?
  - ↳ Monsieur **Martin Jaquet**, municipal, répond que faire un autre bureau à l'étage aurait coûté 100'000 CHF de plus. La zone de stockage sera utilisée pour entreposer du matériel.
- Monsieur **François Bavaud** demande les raisons pour lesquelles on doit conserver le même gabarit.
  - ↳ Monsieur **Martin Jaquet** répond que c'est pour être en adéquation avec les normes du nouveau Plan Général d'Affectation (PGA). Pour détruire un bâtiment, il faut pouvoir prouver qu'il est insalubre et on doit le reconstruire selon le même volume.
- Monsieur **François Bavaud** trouve que cela complique le projet et demande dans quelle mesure cet élément peut se discuter.
  - ↳ Monsieur **le président** répond en résumant la réponse de M. Jaquet, à savoir que c'est une décision de la Municipalité de ne pas s'engager dans une interprétation particulière des règlements.
- Madame **Camilla Raymond** fait remarquer que le bâtiment est un monument historique classé, qu'il possède un joli jardin et qu'il est donc dommage de ne pas le conserver.
  - ↳ Monsieur **Martin Jaquet** précise qu'une arborisation est prévue mais que le jardin devra être détruit pour des raisons de circulation autour du bâtiment. De plus, le besoin de places de parking se fait clairement ressentir.
- Monsieur **François Bavaud** rebondit sur le sujet en demandant combien de places de parking sont prévues.
  - ↳ Il y aura 7 places.
  - ↳ Monsieur **Martin Jaquet** revient sur le fait qu'il ne s'agit pas d'un bâtiment historique. Il est classé 4 et on peut pratiquement faire tout ce qu'on veut.
- Madame **Camilla Raymond** ne trouve pas logique ni très pratique de séparer l'atelier du local voirie.
  - ↳ Monsieur **Martin Jaquet** informe que des modifications seront encore possibles le moment venu, en fonction de ce qui est le plus pratique.
- Madame **Sylvie Ciana** complète en disant que la distribution est prévue en deux parties : une partie pour le stockage et l'autre partie pour ranger les grands véhicules. Pour une question de circulation et d'accessibilité, il semblait logique de séparer ces 2 parties en mettant ce local au milieu.
- Monsieur **Olivier Raschèr** demande pourquoi le choix du revêtement s'est porté sur du crépi alors que la structure est en bois.
  - ↳ Monsieur **Martin Jaquet** répond que c'est sur conseil de l'architecte afin que tout s'intègre bien sur le plan esthétique.

- Madame **Isabelle Hauswirth** pose la question de savoir si le bâtiment du Casino gardera son nom d'origine.  
↳ Madame **Sylvie Ciana**, syndique, répond que c'est tout à fait possible et qu'on pourrait même envisager de poser une plaque comme souvenir, par exemple.
- Madame **Camilla Reymond** souhaite connaître le montant des frais d'architecte.  
↳ Madame **Sylvie Ciana** répond qu'une partie de ces frais est déjà payée avec le crédit d'étude mais qu'ils représentent entre Fr. 90'000 et Fr. 95'000 au total.

**Mis au vote à main levée, le préavis 03-2020 est accepté à la majorité avec 2 avis contraires et 1 abstention.**

## 7. Communications municipales

- Madame **Sylvie Ciana**, syndique :
  - ❖ Pour donner suite au postulat sur les cases postales, celles-ci ont été déplacées et sont désormais à l'abri des intempéries.
  - ❖ En réponse à la remarque de Monsieur **Adamo Biondo** lors du précédent conseil, Madame **Ciana** a pris contact avec l'entreprise MBC pour étudier la possibilité d'intervenir sur les horaires de bus mais malheureusement un arrangement ne peut pas être trouvé pour les modifier. En effet, de nombreux paramètres rentrent en compte dans ces horaires (horaires des gymnases, des différentes écoles, des petits bus, etc.).
  - ❖ Un tout-ménage sera bientôt distribué pour communiquer sur le programme de la fin d'année.
- Monsieur **Martin Jaquet**, municipal :
  - ❖ Les séances de conciliation concernant le Plan Général d'Affectation sont désormais terminées. Le projet doit faire l'objet d'une mise à l'enquête complémentaire et est actuellement en consultation auprès de l'Etat. Un préavis devrait bientôt être proposé au Conseil.
- Monsieur **Dani d'Ascoli**, municipal :
  - ❖ À la suite de la remarque d'un conseiller au dernier Conseil, une plaque commémorative avec l'écusson vaudois a été reposée sur la fontaine près du cimetière.
  - ❖ Il s'est renseigné pour la mise en place de patrouilleurs scolaires. C'est faisable mais cela demande beaucoup d'implication et de volonté. Pour chaque passage piéton, il faut au minimum 3 patrouilleurs qu'il faut former et rémunérer. Une information va être mise sur le pilier public et un point de situation sera fait lors du Conseil de juin 2021.
  - ❖ Il nous livre les dernières statistiques concernant les radars pour les mois de juillet et août. On est un peu plus élevé que la moyenne du Canton mais nettement plus bas qu'avant les aménagements de la route.
  - ❖ Les travaux concernant les chemins AF ont bien avancé et sont presque terminés. D'ici fin novembre, la phase 1 devrait être finie. En juin 2021, un nouveau préavis sera soumis au Conseil pour la deuxième étape.
  - ❖ Les travaux pour l'implantation des arrêts de bus au niveau de la zone industrielle ont démarré. Ils attendaient l'autorisation du Canton pour commencer.
- Madame **Françoise Genillod** vient aux nouvelles concernant la bibliothèque et la nécessité de remplacer les personnes qui arrêtent. Est-ce que la population d'Aclens a été informée ?

↳ Monsieur **Thierry Cornet** confirme que cette information a bien été communiquée à toute la population dans un tout-ménage. Pour le moment une personne s'est proposée, c'est en cours de discussion.

## 8. La "minute" des délégués

Le président informe l'assemblée de la démission en septembre dernier de Madame **Valérie d'Ascoli**, du poste de déléguée à l'ASIME. En tant que suppléante de Madame d'Ascoli, Madame **Françoise Genillod** a la priorité pour reprendre cette fonction. Toutefois, étant déjà vice-présidente du Conseil, Madame **Genillod** ne souhaite pas cumuler deux fonctions. Le poste est donc à repourvoir.

Madame **Christelle Krieg** se porte volontaire et Madame **Carole Ricbourg** s'annonce pour le poste de suppléante. Elles sont toutes deux élues sous les applaudissements.

## 9. Divers et propositions individuelles

- Monsieur **Benoît Olivier** s'interroge sur l'état d'avancement des travaux de la grande salle. Les délais sont-ils respectés malgré la crise sanitaire actuelle ?

↳ Madame **Sylvie Ciana** et Monsieur **Thierry Cornet** confirment que, dans l'ensemble, les travaux avancent bien. L'intérieur est quasiment finalisé. Les aménagements extérieurs vont pouvoir bientôt commencer.

La parole n'étant plus demandée, le président lève la séance à 21h40.

Au nom du Conseil général :

Le président  
Vincent Dornier

La secrétaire  
Nathalie Pahud